

REA

Revue d'Etudes Africaines

Littérature - Philosophie - Sociologie - Anthropologie et Art.

N° 4, 2024, PP. 193-216.

Contribution à une analyse des déviations médiatiques à l'aune de la construction démocratique au Togo

Assindah MAGNETINE¹
Université de Kara (Togo)
magnetine13@yahoo.fr

N'Gwè PRE²
Université de Kara (Togo)
npre86@gmail.com

&

Mawaba TAGBA³
Université de Kara (Togo)
mawabatagba@gmail.com

RÉSUMÉ

Canaux privilégiés qui alimentent l'information, les médias offrent de nombreuses possibilités quant à la promotion de la démocratie et de l'Etat de droit. Toutefois, cette apparente luxuriance du soutien des médias à l'affermissement démocratique ne saurait occulter de profonds embarras et inconvénients dans le contexte togolais où le rôle de la presse écrite privée est soumis à de multiples interprétations au regard des dérives dont elle fait preuve. Ce qui laisse apparaître une perte de crédibilité vis-à-vis de ce média privé. De là, en nous inscrivant d'abord en faveur de ce constat, la présente contribution s'attelle à nuancer la réflexion en ce sens qu'elle s'efforce à démontrer que, la montée en fièvre de ces dérives reste liée à une série de facteurs nécessitant de la part des professionnels des médias, mais aussi des gouvernants, des actions en vue d'un journalisme de qualité au Togo.

MOTS CLES : Médias- Déviance- Démocratie- Presse écrite privée.

ABSTRACT

Privileged channels which supply information, the media offer numerous possibilities for the promotion of democracy and the rule of law. However, this apparent luxuriance of media support for democratic consolidation cannot hide the deep embarrassment and inconvenience in the Togolese context where the role of the private written press is subject to multiple interpretations in view of the excesses it exhibits. Which shows a loss of credibility vis-à-vis this private media. From there, by first being in favor of this observation, the present contribution sets out to nuance the reflection in the sense that it strives to demonstrate that the rise in fever of these excesses remains linked to a series of factors requiring actions from media professionals, but also from those in power, with a view to quality journalism in Togo.

KEYWORDS: *Media- Deviance -Democracy- Private written press-Misinformation.*

Trois décennies après les profondes mutations de son environnement médiatique à la faveur de la nouvelle ère d'apprentissage démocratique, le Togo peine encore à fixer les repères d'une presse écrite marquée par le professionnalisme. Du reste, le trait le plus emblématique de ce déficit de professionnalisme se résume par la montée en filigrane du phénomène de la déviance observable ici et là dans l'univers médiatique togolais. Apparue dans la sociologie américaine à la fin des années 1950, la notion de déviance désigne un ensemble de comportements qui, s'écartant de la norme, créent des

dysfonctionnements et suscitent une sanction. De là, il ressort l'idée de la transgression des lois considérées comme conformes à la vie sociétale. Telle que clarifiée, la déviance peut s'observer dans tous les secteurs d'activité (sociale, juridique, économique, médiatique, politique... etc.). Plus concrètement, on parle de la déviance médiatique à partir du moment où la pratique journalistique tourne dos aux lois qui régissent l'univers médiatique. Au Togo, que l'on considère la loi fondamentale, ou le code de la presse et de la communication, en passant par le code de la déontologie des journalistes, une série de normes est édictée pour encadrer la profession journalistique.

Cependant, force est de constater qu'à rebours de ces exigences normatives, les médias se livrent à des pratiques peu orthodoxes au point de les considérer comme des « agents d'indignation morale » (Frau-Meigs, 2010 : 9). En réalité, les médias jouent un rôle capital en matière d'information et de communication. De leurs actions émergent généralement deux considérations : Si la première dans un contexte strictement professionnel, conduit à l'éveil de l'esprit citoyen, la seconde quand elle, se rapporte au rôle déstabilisateur des médias, lorsqu'ils s'écartent de leur rôle premier qui est d'éduquer et d'informer objectivement. De l'avis de (Fouda, 2009 : 208) « c'est de la qualité de l'information que dépend la qualité de la démocratie. Quand la première se dégrade, la seconde ne tarde guère, elle-même, à s'abîmer ». À la lumière de cette observation, il paraît évident que la qualité de l'information s'est dégradée dans la production de l'information au Togo. Pour preuve, dans son étude portant sur l'« Analyse des effets pervers du pluralisme médiatique au Togo », (Bocco, 2011 : 16) exprimait une préoccupation dont la teneur suit : « La presse privée écrite est particulièrement concernée par la tentation à la désinformation. Fausses nouvelles, diffamation, atteinte à l'honneur, et le militantisme ».

Ces multiples dérives observables dans la pratique journalistique au Togo signifient avec la perte de légitimité des professionnels des médias, dans la mesure où « une mise au point de la Haute autorité de l'audiovisuelle et de la communication (HAAC) du Togo indique que les entorses à la déontologie et à l'éthique sont monnaie courante et érigées en règle de conduite par les journaux »⁷⁷ (Bocco op.cit : 15). En clair, l'ouverture de l'espace médiatique en Afrique en général et au Togo en particulier, s'est accompagnée de déviances notables qui confortent le point de vue de Danioué, (2011 : 43) qui constate : « la plupart des jeunes médias se livrent

⁷⁷L'on peut, à juste titre, citer en exemples, les multiples sanctions de cette institution (HAAC) à l'endroit de certains organes de presse, « L'Alternative », le 4 février 2021 pour quatre mois, « La Dépêche », le 4 mars 2024, pour trois mois et en mars 2020, les journaux « Liberté » et « L'Alternative » pour deux mois.

régulièrement à de graves dérapages et à des violations constantes des principes déontologiques ».

Face à ce constat, où le métier du journaliste est émaillé de controverse, il convient de reconnaître que le phénomène de la déviance constitue un problème complexe qui suscite plusieurs interrogations susceptibles de constituer une problématique intéressante. Ainsi, sans pouvoir soulever tous les questionnements liés à cette problématique, l'on retiendra, dans cette réflexion, la question fondamentale ainsi formulée : comment analyser le phénomène de déviations de la presse écrite privée dans le processus de construction démocratique au Togo ?

La réponse à cette interrogation nécessite un profond diagnostic de l'univers médiatique togolais, mais aussi des acteurs qui interagissent avec celui-ci, afin de saisir les réels mobiles du déficit de professionnalisme observé. L'objectif principal de la présente recherche est de proposer une lecture critique du rôle de la presse écrite privée dans la construction démocratique au Togo. Ainsi, il s'agira, pour nous, d'une part, d'analyser les déviations dans leur caractère multidimensionnel, et, d'autre part, de porter le regard sur les différentes origines desdites déviations.

La présente étude qui est centrée sur la presse écrite privée, du fait qu'elle est la plus représentative du phénomène d'explosion médiatique, mais aussi du fait qu'elle offre, sur le plan méthodologique, des éléments de travail plus accessibles et plus maniables, au chercheur (coupures de presses...etc.), est fondée sur une recherche synthétique avec usage de toutes les sources documentaires. Sur le plan théorique, les résultats sont analysés à la lumière des attitudes et comportements politiques du journalisme (Adams, 1976).

1. Des déviations médiatiques multidimensionnelles inquiétantes

Lorsque l'on envisage d'analyser le phénomène asocial dans la sphère médiatique au Togo, il s'avère nécessaire de considérer le problème à ses différents niveaux. Un examen attentif de la presse écrite privée montre que les manifestations de ce phénomène touchent les fonctions normatives reconnues aux médias. Ainsi, au regard des différents textes qui régissent l'univers des médias au Togo, le rôle qui est dévolu à ceux-ci est plus que clair. Dans cette optique, le code de la presse et de la communication mentionne en son article 36, l'objectif des médias qui est, entre autres, l'information et l'éducation. Cependant, force est de constater que la presse écrite privée, qui s'est voulue une presse de combat politique depuis le renouveau démocratique, n'a pas rompu avec son projet fondateur.

1.1. De l'information à la désinformation

L'une des missions des médias dans une société, c'est d'apporter de l'information au citoyen pour que celui-ci puisse jouer son rôle de contrôleur. À partir de cet instant, il n'est pas risqué d'affirmer que, l'information dont il s'agit ici est celle véhiculée de manière objective, voire désintéressée, c'est-à-dire une information vérifiée et juste, traitée dans toute impartialité. Autrement dit, tout citoyen a besoin de l'information vraie pour décider objectivement. L'information, si elle est vraie, elle se présente comme la clé de voûte de la compréhension et de la connaissance des affaires de la société. Et pourtant, force est de constater que le phénomène de la désinformation tend de plus en plus à trouver un terrain fertile dans les pratiques journalistiques au Togo. Dans ces conditions, une piste reste à explorer : celle de l'appréhension de la désinformation à partir de la présente recherche.

En écartant toute confusion entre information et désinformation, il faut souligner avec Kasindi, (2014 : 53) que la désinformation peut être définie comme « Un processus de communication qui consiste à utiliser les médias pour transmettre des informations partiellement erronées dans le but de tromper ou d'influencer l'opinion publique et l'amener à agir dans une certaine direction ». Bref, c'est une manipulation de l'opinion publique, à des fins politiques, avec une information traitée par des moyens détournés. (Magnetine, 2023 :546) remarque le recours à « l'intox » et au « clickbait » par la presse privée pour brouiller l'opinion publique togolaise. Le premier s'entend comme une fausse information, conçue volontairement pour induire en erreur et diffuser dans des médias, dont le but est de manipuler ou de tromper le public. Le second désigne des journaux qui pondent des titres délibérément trompeurs, pompeux, accrocheurs concernant des faits inventés ou largement déformés afin d'attirer le lecteur sur un article dont le contenu ne correspond pas à la promesse du titre.

En prenant, au pied de la lettre, cette clarification terminologique, on découvre que la désinformation n'est pas une pratique moins observable dans l'écrit journalistique au Togo.

Du reste, il faut reconnaître que, cette pratique de la désinformation dans les médias togolais, et ceci particulièrement dans la presse privée est « une raison de l'échec de la transition démocratique », fait remarquer (Danioué, 1994 :281). Lorsque l'information n'est pas vraie, lorsqu'elle est véhiculée dans l'objectif d'inciter les citoyens à la révolte et à la haine, il est plus qu'évident que ceux-ci ne pourront guère contribuer à la construction démocratique. À ce point, l'observation de (Danioué, idem : 283) mérite à bon droit d'être mise en exergue : « La presse

privée a préparé une foule psychologique au lieu des citoyens pour l'affrontement démocratique ». Aussi, poursuit-il : « Entre juin 1990 et avril 1991, il n'y avait de presse privée que la presse de l'opposition dont l'objectif premier était bien évidemment d'acculer le pouvoir en place. Le devoir d'informer a été éclipsé par le désir du sensationnel d'une presse privée affectionnant la démesure et les affabulations » (Danioué, idem : 285).

En marge de la volonté d'asseoir un régime à valeurs démocratiques, la méthode utilisée par la presse écrite privée était de nature à semer la division, mais également la confusion, bref l'imbroglio au sein de l'opinion publique à travers la publication de fausses informations :

Ainsi, a-t-on pu convaincre les Evhé de Bè (considérés comme les autochtones de Lomé) que ce sont les Kabyè qui les ont appauvris en leur arrachant leurs terres, et non pas en les leur achetant. Ainsi encore, a-t-on convaincu les Evhé de Klouto et les Akosso que ce sont les Kabyè qui ont privé leurs enfants des riches terres de caféiers et de cacaoyers ; alors que c'est par un système instauré par les Evhé eux-mêmes que les métayers d'hier deviennent propriétaires avant même l'avènement d'un Kabyè au pouvoir (Danioué, op.cit : 286).

Il en est de même des fausses nouvelles publiées par le journal "Le Détective" à la Une de sa parution n° 029 du 23 mars au 05 avril 2022 dont la teneur suit : « Dossier spécial/ Golfe 7 : vers le chaos ? Plongée dans la nébuleuse d'Aimé Koffi Djikounou, enrichissement illicite, corruption, maraboutage ». ⁷⁸ À l'observation, la presse écrite privée tend à réduire l'espace de liberté qu'elle pouvait offrir au peuple. Car, un peuple mal informé est un peuple marionnette ne disposant que des armes de la destruction, l'objectif de la désinformation étant bien évidemment la manipulation de l'esprit citoyen. Cet état de fait n'est nullement pas de nature à contribuer efficacement au développement de l'État-nation et à la promotion de la démocratie. Ainsi, les citoyens togolais se trouvent livrés à des nouvelles sans preuves ni fondement dont le seul but est de satisfaire certains intérêts particuliers. Dans sa parution n° 3708 du 21 septembre 2022 le journal "Liberté" publie une information qui met en cause le convoi de la Première ministre du Togo : « Primature : Un homme abattu lors du passage du convoi de Victoire Tomegah-Dogbé sur la route Tsévié-Tabligbo ». Cette information qui se révèle fausse a suscité une sanction vis-à-vis de ce journal ⁷⁹. Ainsi, de l'avis de (Danioué, 2001 : 256) « les Togolais sont constamment victimes d'un matraquage médiatique au point où il n'est plus absurde de parler de viol de foule par la propagande

⁷⁸ Voir à ce propos, la décision de suspension du journal Le Détective prise par la Haute autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) pour diffusion de fausses informations.

⁷⁹ Voir la décision n°27/HAAC/23/P, portant suspension du quotidien "LIBERTE"

médiatique ». Dire que les pratiques de la désinformation sont une chose courante dans l'espace médiatique au Togo n'est pas une affirmation gratuite. S'agissant des preuves, il ne peut y avoir d'esquive possible. L'initiative de l'ambassade des États-Unis d'Amérique relativement au projet dénommé « *Cette semaine dans les fakes news* » afin de lutter contre la désinformation en est une. Il s'est agi en réalité, d'une formation sur les fausses nouvelles ou « fakes news » à l'endroit des journalistes le 8 août 2018 à Lomé. Cet atelier de formation était inscrit dans l'élan de rendre plus stable la société togolaise tout en promouvant l'État démocratique. C'est à juste titre que l'ambassadeur des USA au Togo, David Gilmour, exprimait en ces termes :

Les fausses nouvelles constituent un danger pour les sociétés. C'est très important pour les journalistes de savoir quelle est la différence entre les informations vraies et les informations fausses. Nous invitons à plus de professionnalisme pour faire en sorte que les médias soient une source d'information fiable pour la population parce que la diffusion de fakes news et de désinformation est une menace à la démocratie (AfreePress du 10 août 2018).

En analysant le contenu des propos du diplomate américain, l'on se rend compte qu'il se prononce sur un phénomène existant au Togo, dont la seule volonté est de lutter contre. D'ailleurs, la paix publique n'est rien d'autre que l'ordre dans la rue et la concorde entre les citoyens. La fausse nouvelle ou mieux, la désinformation est de nature à troubler la quiétude. Ce pan de la réalité ne résume pas, en lui seul, la problématique des déviances de la presse écrite privée au Togo. À cela s'ajoute la question du tarissement du rôle éducatif.

1.2. La carence du rôle éducatif : un échec de la socialisation

Pour Voltaire, cité par (Danioué, 2008 : 126), « Plus les hommes sont éclairés, plus ils seront libres, et mieux, ils participeront à l'action ». En prenant en compte le contenu de cette affirmation de Voltaire, l'évidence qui s'affiche est qu'elle symbolise en tout état de cause, l'une des exigences de l'État démocratique : la liberté de la presse d'une part et le droit des citoyens à l'information d'autre part. Dans cette optique, parler de la carence du rôle éducatif, reviendrait tout simplement à observer faire que la presse écrite privée peine à satisfaire cette exigence démocratique selon laquelle tout citoyen a droit à l'information. Et pourtant, « l'information s'est révélée comme un droit humain inaliénable » (Danioué, op.cit :248).

Cela étant, lorsqu'on souhaite comprendre la problématique liée à la carence du rôle d'éducation de la presse privée écrite dans le contexte togolais, il faudrait dès maintenant mobiliser plusieurs facteurs. Ainsi, une première approche invite la réflexion sur le terrain de la fracture médiatique (inégalité distribution des journaux

sur le territoire national), pendant que la seconde aborde l'épineuse question relative au contenu de l'information.

Parlant de la fracture médiatique, l'idée ambiante se résume autour de la question de la messagerie. Autrement dit, l'inégale distribution de l'information sur le territoire national. Commençons par souligner que le public cible des journaux privés reste, sans conteste, celui qui est urbain « alors que les milieux ruraux dénotent d'un déficit énorme en moyens d'information » (Danioué, idem : 250). Il est constaté que la presse écrite privée n'arrive pas à couvrir l'ensemble du territoire national togolais, laissant les milieux ruraux dans un manque d'information, « de sorte que dans ces milieux ruraux, l'information fait toujours appel à la tradition pour atteindre la population à travers des relais humains que sont les fonctionnaires, les chefs, les élèves et les voyageurs » (Danioué, idem). Dans ces conditions, il est clair qu'à ce jour, les organes de presse n'arrivent pas à mettre en place une stratégie efficiente de distribution des journaux, ce qui pose le problème d'information et par conséquent, d'éducation de la population par les journaux privés. De l'avis de (Rambaud, 2006 :41), « au Togo comme dans toute l'Afrique francophone, la presse privée est un message de l'élite pour l'élite : la communication se joue dans la petite communauté restreinte de ceux qui, grâce à leur position sociale et culturelle, peuvent se permettre d'approcher la chose politique ».

Face à ce constat, qui laisse clairement percevoir l'inégale distribution de la presse écrite privée sur le territoire togolais, l'effet sous-jacent n'est rien d'autre que l'échec de la socialisation des citoyens. Un peuple bien éduqué étant, généralement celui qui prend de bonnes décisions, il est dans ces conditions nécessaire que tout citoyen puisse avoir à sa portée un journal afin qu'il puisse à travers l'information s'éclairer. C'est assez juste le point de vue que partage Saïbou (2017 :17), lorsqu'il soutient que, « il ne suffit pas que tout citoyen ait le droit de voter. Il importe qu'il ait la conscience de son vote. Et pour se faire une idée sur le choix à opérer, il faut une presse à la portée de tous, du riche comme du pauvre ».

Dans ses recherches portant sur « l'analyse des difficultés de la presse privée dans les démocraties émergentes d'Afrique : cas du Togo » (Akpamadji, op.cit : 65), sur la question de savoir si la presse écrite privée togolaise est accessible à toutes les couches sociales, note une réponse fortement négative de la part des enquêtés. Si cette réponse suffisait à l'auteur pour conclure que, le fait s'explique par le coût élevé des journaux, par rapport au niveau de vie du lectorat togolais, c'est aussi l'occasion de relever par-là même, le déficit éducationnel de la population par le biais de ladite presse.

En plus de cette inégale distribution de l'information précédemment développée, s'ajoute la question du contenu de l'information. L'un des éléments saisissants qui s'affiche au niveau des journaux privés, c'est l'observation d'un contenu fort politique. En réalité, « il est incontestable que le contexte politique qui a favorisé la naissance de la presse privée en Afrique a profondément marqué son projet fondateur et son contenu rédactionnel, centré sur la politique : la presse privée a été à l'origine une presse de combat politique », faisait remarquer (Danioué, op.cit :130).

Face à ce constat, la socialisation des citoyens aux questions d'ordre politique n'est pas un fait mauvais, car permettant à ceux-ci de participer au fonctionnement du système politique qu'ils peuvent juger grâce à leurs connaissances et capacités de discernement. Cependant, la socialisation politique par les médias privés, en l'occurrence la presse écrite fait grand défaut dans le contexte togolais. Lorsque l'on parle du contenu fort politique, ce n'est pas généralement un contenu lié à l'éducation citoyenne. Autrement dit, les citoyens ont besoin pour l'essentiel d'être instruits sur des questions comme : l'inscription sur la liste électorale, sur le vote, sur les enjeux du choix électoral, sur le militantisme, etc. Fait autrement, c'est priver le citoyen de son droit de participation à la gestion de la chose publique. Or, l'État démocratique implique une pleine participation des citoyens à la vie de la cité. Cela va sans dire que, la presse privée écrite togolaise a l'obligation de participer à l'information et à l'éducation permanente des citoyens. Car elle a incontestablement une influence sur la pensée et le comportement de ceux-ci dans la société.

Au surplus, pour qu'un citoyen puisse agir dans le sens de la cohésion et du développement, il requiert de sa part, l'assimilation des valeurs telles que le patriotisme, la non-violence, la paix, la protection de l'environnement, le respect des institutions de la république, le respect des gouvernants, etc. C'est donc l'inculcation des valeurs existentielles que les textes recommandent de traduire dans l'écrit journalistique. Or, le contenu des journaux privés laisse entrevoir un primat au débat politique sans une véritable éducation citoyenne. Ceci conduit à un autre constat ; celui lié au manque de spécialisation dans le journalisme au Togo. Ces propos d'un journaliste interviewé lors d'un entretien individuel en disent davantage :

Nous peinons à accéder à des structures de formation en journalisme de manière générale au Togo. Parler encore de la spécialisation du journaliste dans ce contexte ne peut qu'être chose difficile. Or, la vérité c'est que, pour que le journaliste ait une bonne grille de lecture des faits économiques par exemple, il faudrait qu'il soit formé en spécialisation dans le journalisme économique. Certes, nous avons des confrères

du sport qui se sont spécialisés, sauf que la plupart se sont fait former à l'extérieur ou encore d'autres sur le tas.

Ainsi dit, un citoyen accompli, pouvant aisément participer à la gestion des affaires publiques, n'est pas seulement celui qui possède les connaissances d'ordre politique. S'il y a des journalistes spécialisés sur des questions politiques, il devrait en avoir ceux spécialisés sur des questions économiques, environnementales et autres. Ce déficit de spécialisation des journalistes prive tout citoyen d'un certain nombre d'informations utiles pour son action. En réalité, comme le faisait remarquer (Yentoumane, 2007 : 65), « le fait que cette presse traite plus les questions politiques que d'autres questions est une négligence. En effet, la presse privée doit aussi traiter des questions sociales, économiques, juridiques, culturelles et sportives que celles politiques ».

Plus concrètement, on peut de ces observations ci-haut, parler de l'échec de la socialisation des citoyens par la presse privée. La socialisation étant appréhendée ici comme un processus d'inculcation et d'intériorisation des valeurs et des normes aux individus. Soulignant le lien étroit entre éducation et socialisation, il s'agit tout simplement de montrer que les deux notions vont de pair. Et au regard du fait que l'éducation des citoyens par l'écrit journalistique fait défaut, la conséquence ne serait rien d'autre que l'échec de la socialisation de ceux-ci aux valeurs citoyennes. Sans conteste, c'est là encore une manifestation de la défaillance à la fonction médiatique, car, l'éducation des citoyens par les médias reste une exigence normative. De cette défaillance à la fonction médiatique, s'ajoutent des pratiques qui portent atteinte à la déontologie de la profession.

1.3. La figure du « griot-journaliste » au service de la propagande partisane

Pendant trois décennies, de 1960 à 1990, les médias, dans le contexte africain, se sont contentés dans un processus d'homogénéisation des citoyens en un consensus national. C'était sans conteste l'époque de la propagande au profit du parti unique. Suivant l'analyse de (Ellul, 1990 : 75-76), la propagande politique s'entend comme : « Techniques d'influence employées par un gouvernement, un parti, une administration, un groupe de pression, etc., en vue de modifier le comportement du public à leur égard. L'usage des moyens est alors volontaire, calculé ; les résultats à atteindre sont à la fois clairement distingués et assez précis ».

Tel que présentée, la propagande politique loin d'être seulement le reflet de la pratique sous le parti unique, « fait également partie intégrante du processus de démocratisation. Avec l'avènement de la presse écrite privée, le paysage médiatique togolais s'est scindé en deux parties, la première soutenant l'opposition

et la seconde, le parti au pouvoir » (Agbobli, *op.cit* :294). Cette pratique qui signe avec la bipolarisation au sein de la presse écrite privée plonge les journalistes dans un dynamisme de soutien aux intérêts partisans. Dans ce registre, ce qu'on ne perçoit pas encore et donc la nécessité oblige de dire quelques mots, c'est le déséquilibre dans le traitement de l'information, contraire à l'exigence déontologique de la profession. Les journalistes semblent avoir défini leurs pratiques comme étant une défense, un encensement des groupes politiques. De l'avis de (Danioué, *op.cit* :139) :

Le statut du journaliste mérite bien un particularisme caractérisé par son indépendance et son intégrité. Seulement, pour le moment, journalisme et militantisme ne sont pas encore dissociés : la presse militante occupe encore l'espace médiatique togolais. Les patrons de la presse privée recherchent pour la plupart une collaboration avec les entrepreneurs politiques, notamment les chefs de partis politiques.

En souscrivant à la notion du « griot-journaliste », l'idée qui sous-tend est celle qui place le journaliste dans la posture de quelqu'un qui s'attèle à véhiculer à tout prix, des messages élogieux conformément à ses intérêts. De là, il s'est formé un lien incestueux entre professionnels des médias et entrepreneurs politiques. Les premiers visant un soutien économique pendant que les seconds cherchent à assoir leur hégémonie. Cet état de fait influe considérablement sur le traitement de l'information qui se solde parfois par le déficit de l'impartialité, car limitant la capacité du journaliste à porter un jugement indépendant.

En suivant l'étude menée par Faye (2008), au Benin, au Sénégal et au Togo, il ressort qu'une bonne partie de la presse privée écrite africaine est corrompue par les pouvoirs politiques et les hommes d'affaires. Du point de vue de (Bocco, *op.cit* : 82), « la plupart des entreprises de presse doivent leur survie aux subsides d'acteurs politiques ou de personnalités issues des milieux d'affaires, qui se servent ainsi des médias pour combler leurs attentes ». En réalité, ce phénomène a conduit à un journalisme qualifié de marché où l'information prend la forme d'un bien de service ou d'une marchandise qui se vend. A cela s'ajoutent les observations de (Bocco, *op.cit* : 82), « Il s'agit d'un phénomène qui se manifeste à travers la pratique par laquelle, pour quelques centaines de milliers de francs CFA, l'éditeur ou le journaliste met sa publication au service d'un homme politique qui souhaite se mettre en valeur ou attaquer un adversaire ».

Cette connivence de la presse écrite privée avec les hommes politiques est mieux expliquée par la théorie des attitudes et des comportements politiques du journalisme de (Adam, 1976). L'illustration de la théorie d'Adam relevant quelques caractères partisans des médias est tout de même repérable au Togo dans les écrits journalistiques. Au surplus, la propagande partisane, ici, se présente souvent

comme une logique visant à démontrer la qualité d'un groupe politique par rapport à l'autre sans utilisation des pratiques relevant du travail journalistique à savoir : vérification des faits, crédibilité des sources, objectivité, honnêteté, traitement équilibré de l'information. Autrement dit, l'écrit journalistique devrait laisser apparaître une reconnaissance aux bonnes actions autant que les mauvaises. Fait autrement, c'est-à-dire, s'inscrire dans la logique de combat ou d'éloges, il serait difficile de saisir le fond d'objectivité. Ce qui, dans la pratique, est assimilable en « un journalisme servile, que d'aucuns qualifient de journalisme griot » (Minkala-Ntadi, 2012 :3). Ainsi dit, ce journalisme qui consiste à consacrer sa plume au soutien des partis politiques reste une réalité au Togo où le métier de journaliste se confond au porte-voix d'intérêts politico-économiques insoupçonnés. Sous cet angle, on peut souligner les propos recueillis auprès d'un ancien directeur de l'Observatoire Togolais des Médias (OTM) dans une interview :

C'est une triste réalité : nous sommes souvent obligés d'accepter les soutiens des hommes politiques pour assurer nos parutions. Nous sommes même parfois demandeurs. Je le dis, de toi à moi, quel journal au Togo ne reçoit pas de financement des hommes politiques ? D'une manière ou d'une autre, on en a besoin. Tous ceux qui veulent jouer aux saints ont disparu sur le marché. Je te dis la vérité ! (Bocco, op.cit. : 83).

C'est encore une limite vis-à-vis de ce que l'on conçoit par « presse privée ». En réalité, la notion « presse privée » cache l'idée d'indépendance vis-à-vis des gouvernants. Cependant, l'examen de la pratique journalistique fait preuve de ce que l'instrumentalisation de la presse privée par des groupes politiques reste encore un fait vivant. D'ailleurs, dans sa réflexion portant sur « Presse et pouvoirs publics au Togo : 1946 à 1998 », (Batchana, 2005 : 2), conviait de prendre cette notion avec beaucoup de distanciation, car il n'est pas exclu que des groupes d'intérêts agressifs, cherchant à faire prévaloir leurs vues, notamment sur le terrain politique, prennent le contrôle de ce média aussi privé qu'il soit. À partir de là, on peut déduire, sans risque de nous tromper, que la politisation de la presse écrite privée et son engagement dans la propagande eurent des effets indésirables, telles la perte de crédibilité, la fragmentation de l'audience puis la confusion du public. Ainsi, il est présomptueux de présenter la propagande comme une éthique pour la simple raison que l'éthique en elle-même repose sur la quête du bien. Plus concrètement, lorsque l'on s'engage à soumettre à la sanction analytique, le fonctionnement du phénomène de la propagande partisane, on se rend compte qu'il n'est rien d'autre qu'un journalisme de révérence qui est fait de discours dithyrambiques, à la gloire et à l'honneur d'entrepreneurs politiques.

À ce stade de notre réflexion et surtout dans le souci de rendre le raisonnement plus commode, il paraît nécessaire d'explorer à présent, les déterminants qui fondent ces multiples dérives analysées ci-haut.

2. Des déviances médiatiques aux origines diversement admises.

Le caractère hétéroclite des causes de la déviance dans la presse écrite privée au Togo est un réel problème. En toute évidence, ces causes ne peuvent ni s'inscrire dans une dimension de singularité ni présenter un aspect homogène. Les causes endogènes à la profession journalistique sont comprises ici comme celles qui sont étroitement liées à l'univers médiatique et ses acteurs. Si certaines se trouvent endossées aux patrons de presses du fait du traitement peu enviable dont ils font montre de leurs employés journalistes, d'autres en appellent à réfléchir sur le profil des journalistes eux-mêmes. À ceci, s'ajoute la responsabilité qui incombe à l'État. Ainsi, les contraintes d'ordre étatique sont aussi significatives et méritent d'être explorées.

2.1. Un journalisme sans statut : Terreau fertile des déviances

Étudier quel peut être le statut du journaliste au Togo, revient à s'interroger sur les conditions matérielles et psychologiques dans lesquelles les éclaireurs de la société exercent leur métier. La démarche ouvre une piste afin de mieux saisir les contraintes et les limites du métier qu'est le journalisme dans le contexte togolais. À priori, l'appréhension se révèle négative. Car, en prenant appui sur le contenu des états généraux de la presse du Togo, les rédacteurs relevaient déjà au titre des faiblesses de la presse togolaise "l'absence de rémunération" tout en soulignant au nombre des résultats attendus, "l'amélioration des conditions de travail des journalistes". Cette mention est autant plus vraie, en ce sens que les journalistes eux-mêmes en font une préoccupation majeure. En effet, relativement au sujet du statut professionnel des journalistes au Togo, on note les propos d'un journaliste interviewé comme suit :

Je n'ai pas de salaire à proprement parler. Mon directeur de publication me tend à la fin de chaque bouclage un billet de cinq-mille francs CFA. Avec deux parutions par semaine, cela me fait des revenus de 40.000F CFA. Pas de couverture sociale, pas de retraite, c'est ce que vous appelez boulot ? J'en ai parfois honte, mais que veux-tu ? (Bocco, op.cit. : 90).

Il nous suffit d'analyser le fil de ces déclarations pour comprendre la situation dans laquelle se trouvent les journalistes. Dans son étude portant sur « Presse privée écrite et cohésion sociale au Togo », (Yentoumane, op.cit. : 61) pose la question

suivante aux journalistes enquêtés : « *Estimez-vous que votre situation professionnelle vous procure un certain bien-être économique et social ?* » les réponses se présentent comme suit :

| | Fréquence | Pour cent |
|-------------|-----------|-----------|
| Oui | 28 | 29.8 |
| Non | 58 | 61.7 |
| Ne sait pas | 8 | 8.5 |
| Total | 94 | 100 |

Visiblement, la majorité des journalistes estiment que leur situation professionnelle ne leur procure pas un bien-être économique et social. En scrutant les résultats de cette enquête, on découvre toute la teneur scientifique de l'hypothèse selon laquelle le journaliste au Togo est sans statut. Cela étant, l'on aperçoit ici la richesse de l'affirmation de (Danioué, op.cit. :139), pour qui, « les rémunérations dans les médias privés frisent le ridicule ». Cette situation prédispose ces journalistes à s'orienter vers d'autres activités parallèles afin de mieux subvenir à leurs besoins. En réalité, les journalistes au Togo font figure de combattants sans solde, réduits à vivre d'expédients. Les rémunérations, lorsqu'elles existent, sont faibles. Aussi, en plus du fait que les salaires soient faibles, ils ne sont pas généralement fixes. Nombreux sont les journalistes qui sont rémunérés sur la base de leurs articles produits, ou selon le bénéfice réalisé. Cette analyse des différents modes de rémunération révèle et confirme la difficulté à laquelle font face les journalistes de la presse privée et éclaire en même temps l'esprit sur les raisons de leurs multiples dérives. C'est dans cette lignée que (Yentomane, op.cit. : 73-74) soutient l'idée selon laquelle « les journalistes du privé à cause de leurs salaires instables et du fait qu'ils sont mal rémunérés, vivent une situation financière difficile. Ce qui les rend vulnérables face à la tentation. C'est ainsi donc que les journalistes cherchent alors des financements occultes pour subvenir à leur besoin ». Face à cette réalité qui mine l'univers médiatique togolais, l'on peut déduire un certain nombre de conséquences à savoir : la corruption sans cesse grandissante qui prévaut de nos jours au sein de la presse, mais aussi le déficit d'une information de qualité au public.

Toutefois, l'absence de la convention collective au Togo reste l'une des raisons qui plongent le journaliste dans le chaos. En ce sens, nombreux sont ces journalistes de la presse privée qui travaillent sans aucun contrat de travail signé dûment. Or, la solution expérimentable afin d'en assurer un minimum de régulation dans les rémunérations tient sans nul doute à la mise en place de cette convention collective. Celle-ci pouvant donner une certaine garantie liée à la grille salariale parce qu'il y

aura un cadre règlementaire qui précise les conditions d'exercice du métier. C'est également une occasion de mettre fin à la situation illégale dans laquelle œuvrent la plupart des journalistes de la presse privée au Togo. Ils pourront disposer de contrats de travail, être assurés d'un salaire garanti puis d'une protection sociale. Mais aussi, en retour, ceux-ci pourraient voir spécifier leurs obligations vis-à-vis de leurs entreprises.

En effet, même si la plupart des journalistes œuvrant dans la presse privée peuvent par l'occasion trouver leur gagne-pain, les impacts négatifs de cette situation ne sont pas à négliger. Pour tout dire, lorsque les conditions de travail ne sont pas réunies (maigres, salaires, matériels de travail presque inexistant, absence de couverture sociale), tout journaliste aussi qualifié qu'il soit se trouve psychologiquement réduit. Ce qui n'est pas sans influence sur la qualité de son travail.

Pendant, un examen attentif de la corporation fait état de ce que, beaucoup de journalistes sont arrivés au métier pour des raisons de chômage, sans une réelle qualification. Sans doute, il s'agit là d'une des causes de la déviance que l'on observe au sein de la presse écrite privée. C'est pourquoi l'on ne peut se limiter à la mauvaise condition de travail des journalistes pour mieux cerner la problématique des dérapages de ceux-ci. À cela, s'ajoute la question de la non-qualification des journalistes eux-mêmes.

2.2. Le profil du journaliste au Togo : quelle formation ?

Toute la controverse induite par la déviance au sein de la presse écrite privée dans l'analyse du champ politique togolais trouve sa justification à partir de la difficulté à dire avec aisance ce que l'on désigne par « journaliste ». Compris comme la personne qui rédige un journal, ou qui participe à la rédaction des informations diffusées par les médias audiovisuels, le journaliste est en nécessité d'acquérir une formation liée à son domaine de travail. Tout comme le médecin fait l'école de la médecine, le juriste le droit, un journaliste devrait en toute logique faire l'école de journalisme.

Or, comme le fait remarquer (Morou, op.cit. : 76) parlant du Togo : « Des journalistes sont recrutés sans qualification requise ; sur de simples critères tels que la voix et la maîtrise des actualités politiques ». Dès lors, on peut, sans risque de nous tromper, observer qu'au Togo, nombreux sont les journalistes qui s'aventurent sur le terrain du journalisme pour autres raisons que de faire preuve de leur qualification. L'on note dans la presse privée togolaise le manque de professionnalisme. Nombreux sont les journalistes de la presse écrite privée

togolaise qui n'ont pas suivi de formation journalistique. À l'instar de ce constat, nous pouvons reconnaître.

Il serait intéressant de relever, à travers cette pensée de Morou, des éléments servant de repères dans l'élucidation du concept de journaliste. En ce sens, lorsqu'on garde en mémoire ce propos de la sociologue, il devient aisé de saisir la notion de journalisme sous le prisme d'un élément phare : la qualification. Or, il n'est pas évident que sans la qualification, qu'on puisse être en face des journalistes qui exercent avec toutes les qualités du professionnalisme. D'ailleurs, le rapport du groupe de recherche et d'échange technologiques (2000 : 7), sur l'« État de la presse au Togo » parvient à la même remarque au sujet de la qualité des journaux privés : « le niveau est globalement faible, tant sur le fond que sur la forme : français approximatif, nombreuses fautes d'orthographe ; sources non vérifiées, absence de contenu, partialité, propagation de rumeur, manquement à la déontologie ». En réalité, ces affirmations ne sont que la résultante d'un fait réel. Car, il est d'une évidence que l'on rencontre avec stupeur, au sein de la profession en plein essor au Togo, un effectif croissant peu formé. Sans conteste, le déficit de formation reste l'un des facteurs soulevés par nombre d'auteurs pour expliquer le recul de la qualité informationnelle au Togo. Majoritairement, les journalistes togolais sont formés sur le tas et d'autres jouissant uniquement d'une étude universitaire.

Nous en voudrions pour preuve, les résultats de l'enquête menée par (Yentoumane, op.cit. : 54), auprès des journalistes togolais sur la question « quelle formation avez-vous reçue ? ».

Les réponses se présentent comme suit :

| | Fréquence | Pour cent |
|--|-----------|-----------|
| École du journalisme | 20 | 21.2 |
| Études universitaires | 40 | 42.6 |
| Formation sur le tas | 20 | 21.3 |
| École du journalisme et formation sur le tas | 12 | 12.4 |
| Formation sur le tas et BTS en communication | 2 | 2.1 |
| Total | 94 | 100 |

Dans la même optique (Akpamadji, op.cit :59), produit un résultat quasiment similaire sur la même question relativement à la formation en journalisme :

| Réponses | Effectif | Pourcentage |
|----------|----------|-------------|
| Oui | 13 | 9,75 |
| Non | 62 | 90,25 |
| Total | 75 | 100 |

De ce qui précède, il s'avère que le Togo manque de journalistes professionnels formés dans les écoles de journalisme. Puisque, à l'analyse des résultats des

enquêtes, seuls 21.2% des enquêtés dans le premier cas et 9,75% dans le second affirment avoir suivi une formation en journalisme. En ce sens, l'on peut aisément comprendre la position de (Danioué *op.cit* :147-148), lorsqu'il soutenait que, « la nouvelle presse indépendante africaine reste animée par des journalistes qui n'ont aucune formation au métier du journalisme. Il est nécessaire de les former et de les recycler régulièrement ». Or, le déficit de formation ajouté à la vulnérabilité économique abordée ci-haut constitue un terreau fertile d'un ensemble de pratiques qui discréditent la profession, tels : la corruption, le chantage, l'incitation à la violence, voire le « journalisme alimentaire » pour reprendre l'expression de Famakan Coulibaly. Ainsi, même si l'on peut admettre que la formation en journalisme n'est pas une garantie totale contre les dérives déontologiques, il est à reconnaître qu'au demeurant, l'absence de celle-ci peut dans une certaine mesure rendre plus épineuse et accentuer ces dérives.

Mais, à partir du moment où la pratique du métier du journalisme au Togo tend à avaliser les propos de (Akpamadji, *idem* : 83), d'après lequel, « le niveau peu professionnel des journalistes et tous les dérapages qui en résultent constituent, à ne point douter, une difficulté à la presse écrite privée togolaise », il y'a lieu tout de même de réexaminer et même de nuancer cette prise de position justifiant la seule responsabilité des acteurs de la presse écrite privée.

C'est pourquoi il serait plus judicieux que la réflexion soit poussée jusqu'aux extrêmes sur cette question de la formation en journalisme au Togo. Ainsi, l'interrogation qui taraude l'esprit est celle de savoir si le Togo dispose d'école de formation en journalisme. Si oui, quel est le nombre de ces écoles et pour quelle population ?

Ainsi, plaider pour une formation de qualité en journalisme suppose un préalable : la création ou mieux l'existence des écoles de formation. Et pourtant, une observation du contexte togolais fait état de ce qu'il y a une carence des dites écoles de formation en journalisme.

Cependant, il faut signaler que le déficit des écoles de formation est un problème que l'on devrait considérer avec attention particulière, en ce sens que, sans une véritable compétence et un savoir-faire requis, les postulants au métier de journaliste ne seront pas dans la capacité de jouer avec plénitude leur rôle de gardien du temple c'est-à-dire, garant de l'intérêt général et ainsi contribuer efficacement à la consolidation démocratique.

C'est bien là que réside le principal enjeu. Un pays sans de véritables écoles de journalisme aura tout le mal à en découdre avec les dérives journalistiques. La situation que l'on présente ici est loin d'être propre au Togo, mais reste plutôt

transversale au monde médiatique de presque tous les pays du continent africain. P. Daubert, dans son étude sur « la presse écrite d'Afrique francophone en question », soulignait avec pertinence que, « les efforts en faveur de la formation des journalistes sont insuffisants », (Daubert, 2009 :7).

Cette position de P. Daubert est celle que l'on essaie de mettre en évidence dans le cadre de cette partie. En effet, le Togo qui constitue notre zone de recherche n'a que deux écoles publiques de formation au métier de journalisme : Institut des Sciences de l'Information, de la communication et des Arts (ISICA) qui se trouve dans la capitale à Lomé, et depuis la rentrée 2022-2023 une licence professionnelle en métiers de communication. Pour rappel, l'ISICA est un établissement de l'Université de Lomé créé en 2004, dont l'ambition est de former des cadres supérieurs spécialisés dans le domaine de la communication, de l'information, du journalisme, ainsi que dans le domaine de la publicité et des arts graphiques.

Ainsi, bien qu'au-delà de ces écoles de formation publique, il existe quelques établissements privés qui offrent également la formation en journalisme, il y a lieu de noter l'aspect « déficit ». Car, face à l'effectif sans cesse grandissant des postulants, la satisfaction de la demande ne peut que devenir chose difficile.

En réalité, le bon journalisme repose sur la qualité des journalistes, et cette qualité dépend avant tout de la formation. Or, qui dit formation renvoie à l'existence d'instituts de formation. De ce fait, comment comprendre qu'au Togo, l'on se trouve avec une seule école publique de formation des journalistes depuis que le pays s'est engagé sur la voie de la démocratisation ? Alors qu'aujourd'hui, la distribution de l'information et surtout une information de qualité s'impose comme un droit non réfutable aux citoyens. C'est d'ailleurs dans cette logique que faisait remarquer H. Bourges :

La formation des journalistes est un enjeu social mondial pour lequel l'UNESCO pourrait, en bonne logique, mobiliser la communauté internationale. Rien n'est plus essentiel que d'assurer la qualité des hommes et des femmes qui conçoivent et utilisent les outils de représentation collective que sont aujourd'hui les médias. Leur rôle central dans l'animation et l'organisation de la société de l'information ne peut plus être négligée, (Bourges, 2006 : 61).

Ces propos de H. Bourges devraient guider la politique de communication des États africains, si le souci d'informer le citoyen reste pour eux une préoccupation de premier plan. Sur ce plan, il faut signaler que faute d'école de formation locale, nombreux sont les journalistes qui font, pour des raisons d'efficacité, le choix de poursuivre leur formation à l'extérieur du pays. Ici aussi, l'on pouvait penser à l'accompagnement de l'État dans le cadre des formations des journalistes à

l'étranger. Cela pouvait se faire à travers des partenariats permettant aux postulants de suivre dûment leur formation dans des écoles et instituts étrangers.

Toutefois, en analysant la trajectoire historique, de l'émergence des médias privés en Afrique et au Togo en particulier, animée par une certaine hostilité des gouvernants, associé au climat conflictuel que l'on observe entre les professionnels des médias privés et les autorités étatiques de nos jours, il ressort que notre interrogation soulevée ci-haut sur la compréhension de la carence d'écoles de journalisme trouve une réponse. Ainsi, en écartant toutes autres hypothèses, nous privilégions plutôt l'idée d'un désir des gouvernants à garder le secteur de l'information dans une situation peu enviable. Si l'on procède à un rapide retour en arrière, on comprendra mieux que la question de la mise en place de véritables laboratoires susceptibles de former les acteurs du quatrième pouvoir ne peut qu'être un souci relégué au second plan.

Déjà, si l'on s'inscrit du côté du projet fondateur de la presse privée au tournant des années 1990, le contexte renseigne qu'il s'agissait là d'une occasion inespérée afin de secouer le pouvoir en place en mettant à nu tout le malaise lié à la mauvaise gouvernance. Aujourd'hui encore, l'objectif n'a pas changé, et donc il est difficile de voir du côté des gouvernants un désir de donner les armes nécessaires pour leur destruction, c'est-à-dire en formant efficacement les journalistes au métier de journalisme. Or H. Bourges fait noter que :

La formation des journalistes devient aujourd'hui un enjeu mondial, étant donné que les médias ont une très grande influence sur la conscience collective de l'humanité. Les effets du mauvais journalisme sur les sociétés modernes mettent gravement en péril la bonne gouvernance et les droits de l'homme, (Bourges, idem : 59).

Au total, cet état de lieu sur la question liée au déficit des écoles de formation des journalistes, qui s'explique par l'hostilité des gouvernants vis-à-vis des médias privés, se comprend davantage à travers la difficile condition d'accès à l'information.

2.3. La rigidité des conditions d'accès à l'information

Il faut commencer par souligner que, sans l'accès à l'information détenue généralement par les pouvoirs publics et dans certains cas par les institutions privées, les citoyens ne peuvent que difficilement prendre une part active à la vie de la société ou jouir d'une gouvernance efficace. Ainsi, en parcourant le contenu du code de la presse et de la communication au Togo, on se rend compte que les rédacteurs accordaient du prix à l'accès de l'information notamment à l'article 3 qui dispose : « L'État togolais garantit à toute personne vivant sur le territoire le

droit d'être informé, d'informer et d'accéder aux sources et aux moyens d'information dans le respect des lois relatives à la communication ».

En analysant le contenu de l'article 3, on déduit sans a priori que l'accès à l'information reste un droit fondamental. Toutefois, force est de constater qu'à rebours de cette exigence normative, les journalistes peinent à accéder à l'information au point où, les commissions des états généraux de la presse au Togo (2014 : 21) soulignent la « difficulté d'accès aux sources d'information » pour ce qui concerne les médias privés. Telle que présentée, cette situation n'est pas de nature à favoriser l'acquisition de l'information par le citoyen qui est appelé à participer activement à l'organisation et la gestion de la cité. Cela va sans dire que, privé de l'information, le citoyen serait dans l'incapacité d'apprécier les indicateurs de la bonne gouvernance démocratique alors que « la question de l'accès à l'information, c'est-à-dire ici principalement l'information détenue par les organismes publics, est au cœur de la notion de bonne gouvernance même et de l'idée de démocratie » laissait entendre (Mendel, 2006 : 50). Fait autrement, c'est le mauvais journalisme qui sera encouragé, puisqu'à défaut de posséder la vraie information, l'alternative pour le journaliste serait la spéculation.

On peut ainsi dire qu'entre l'existence de textes et leurs applications il y a un fossé. Car bien que reconnu et matérialisé dans les textes de la République togolaise, le droit d'accès à l'information reste encore un mythe plus qu'une réalité. D'ailleurs, T. Mendel (idem) trouve, pour sa part, que les lois relatives à l'accès aux informations dans le contexte africain restent encore insuffisantes. Ce qui l'amène à déclarer que :

Très peu de lois sur l'accès à l'information ont été adoptées en Afrique et certaines de celles qui l'ont été, là ou ailleurs dans le monde, ne satisfont pas aux normes élémentaires. Je crois donc utile de réitérer certains des principes fondamentaux qui devraient présider à l'élaboration de ces textes. Il est de la plus haute importance qu'une loi sur l'accès à l'information soit fondée sur le principe de divulgation maximale, qui veut que toutes les informations détenues par des organismes publics soient censées être portées à la connaissance du grand public.

De ce fait, même s'il importe d'admettre avec l'article 3 précité que tout accès à l'information et sa divulgation peut être refusée en raison d'intérêt public, il faut aussi reconnaître que, lorsque les exceptions deviennent trop nombreuses, c'est toute la raison d'être de la loi qui est compromise. Dans la majeure partie des textes, on se rend compte que les exceptions ne sont pas aussi clairement énoncées. Et pourtant, il paraît nécessaire que ces exceptions soient clairement affichées de sorte à garantir le droit du journaliste à accéder aux sources d'information. À la question

de savoir si l'acquisition des informations auprès des pouvoirs publics au Togo est entachée de contraintes, un journaliste de la presse écrite privée interviewé répond :

Nous sommes dans un pays où la question de la liberté de presse se limite encore aux simples discours. Si je vous dis que le journaliste au Togo, pour parler particulièrement de nous qui sommes de la presse privée, travaille sans obstacle, c'est faux. Aller à la recherche de l'information auprès des pouvoirs publics, c'est tout comme un parcours de combattant. Dans certains cas, on n'est pas loin de vous demander votre ligne éditoriale avant même de vous refuser l'accès à l'information. Ou si vous vous signalez au téléphone, il suffit qu'on se rende compte qu'il s'agit d'un journaliste de la presse critique pour ne plus vous décrocher pour de bon. De vous à moi, qu'est-ce qui peut expliquer cette hostilité des pouvoirs publics vis-à-vis des journalistes, si ce n'est pas pour occulter au grand public la mauvaise gestion des affaires publiques dont ils font preuve. Ce qui est grave, cette attitude ne fait qu'encourager la divulgation des rumeurs. Toutefois, il y a lieu de reconnaître qu'il y'a des autorités publiques qui acceptent de répondre à nos questions.

Comme décrit, les conditions difficiles d'accès à l'information ne se limitent pas qu'au refus de livrer les informations aux journalistes. Dans nombre de cas, c'est le châtement corporel qui s'ensuit sur le terrain de l'investigation par les forces de l'ordre.

En toute évidence, tout laisse admettre que la culture du secret est la pratique privilégiée par les gouvernants. Ceci étant, « Ce refus muet montre que les organismes publics ne se soucient aucunement de leurs obligations en matière de divulgation de l'information » (Mendel, idem : 51). En tout état de cause, lorsque les médias sont empêchés d'enquêter afin de mettre l'information à la disposition des citoyens, ce sont les libertés civiles et la démocratie qui se trouvent affaiblies.

Ainsi, en renvoyant dos à dos, l'analyse des éléments qui fondent les contraintes du système étatique, à savoir : le déficit d'écoles de formation en journalisme et la rigidité des conditions d'accès à l'information, on parvient à la conclusion selon laquelle, les causes des déviations constatées dans la presse écrite privée ont effectivement une origine double. S'il y a une responsabilité qui incombe aux acteurs de la profession, la part de l'État n'est pas à négliger non plus.

Conclusion

Notons que le bel optimisme porté sur la contribution des journaux privés à l'affermissement démocratique contraste avec leurs multiples déviations dans le processus de la construction démocratique au Togo. Il convient de souligner que la liberté de la presse proclamée avec engouement pour l'expression publique de la pensée, la création des journaux se voulant populaire, se limite au Togo à un lectorat

restreint. Nombreux sont les citoyens togolais qui ne bénéficient pas de la distribution de l'information par les journaux privés. Au-delà de ce constat, l'on note des pratiques ayant trait à la désinformation, mais aussi la politisation à outrance de ces organes de presse privée. De là, la propagande médiatique tend à confondre les journalistes aux communicateurs, alors même qu'il y'a une nuance entre information et communication. À partir de cette perte de crédibilité de la presse privée, la voie est ouverte à la répression sans cesse considérable par les autorités publiques.

Cependant, tout en reconnaissant ce déficit de professionnalisme dans la presse privée, il importe aussi de souligner que la mauvaise santé de cette presse en Afrique en général, et au Togo en particulier, trouve ses causes dans les différentes contraintes tant politiques qu'économiques. Au Togo, la presse privée éprouve des difficultés à prendre son envol parce qu'elle est confrontée à des problèmes d'ordre politique et économique. En ce qui concerne les contraintes politiques, il faut dire qu'il s'est créé une hostilité des gouvernants vis-à-vis des professionnels des médias. Du coup, l'exercice du métier du journalisme devient un parcours de combattant. À cela, l'on relève la carence des instituts de formation en journalisme, ce qui laisse observer que les autorités publiques peinent à accompagner les journalistes sur la voie du professionnalisme tant proclamé dans les discours. À ce contexte politique peu favorable, s'ajoute un environnement économique et social difficile. Cet état de fait ne peut guère favoriser l'épanouissement des médias privés.

À l'analyse, il est clair qu'à l'ère de l'information, les problématiques liées à la presse écrite privée en Afrique et au Togo singulièrement, revêtent une importance majeure et exigent de tous, un effort de réflexion. Comme le conviait (Yentoumane, op.cit : 76), il est impérieux que « la presse privée togolaise se débarrasse de tous comportements infantilisants et de toute attitude d'incurie et de liberticide et se consacrer fermement à son rôle et à sa responsabilité dans la société ». À cet effet, elle devrait faire face à des questions sociales de développement, de la promotion de l'état de droit et de la bonne gouvernance démocratique. Convaincu que de sérieux périls guettent l'information, le pari de la professionnalisation du journalisme mérite d'être un objet de préoccupation non seulement des décideurs politiques, mais aussi des professionnels des médias eux-mêmes et de la population dans son ensemble, qui a besoin d'une information de qualité pour une meilleure participation à la gestion des affaires publiques.

Références bibliographiques

- ADAMS Williams « Network news research in perspective: A bibliographic essay », in W. Adams et F. Schreibman, (éds), *Television Network News: Issues in Content Research*. Washington : George Washington University, p.11-46, 1978.
- AGBOBLI Yawovi, *Combat pour un Togo démocratique*, Paris, Khartala, 1999.
- AKPAMADJI Gafrou, *Analyse des difficultés de la presse privée écrite dans les démocraties émergentes en Afrique : cas du Togo*, Mémoire de Maitrise en sociologie, Université de Lomé, 2010.
- BATCHANA Essohanam, « la presse privée face à la transition démocratique au Togo (1991-1993) », in *Educom*, n°002, Lomé, 2012.
- BATCHANA Essohanam, *Liberté de presse et pouvoirs publics au Togo : 1946-2004*, Thèse de doctorat d'Histoire contemporaine, Université de Lomé, 2008.
- BATCHANA Essohanam, *Presse et pouvoirs publics au Togo : 1946 à 1998*, Mémoire de DEA en Histoire contemporaine, Université de Lomé, 2005.
- BOCCO Mawouéna, *Analyse des effets pervers du pluralisme médiatique au Togo*, Mémoire de DEA en sociologie, Université de Lomé, 2011.
- Code de déontologie des journalistes du Togo, juin 2005.
- Code de la presse et de la communication du Togo, août 2004.
- DANIOUE Roger Tamasse, « La libéralisation des médias en Afrique : Controverses et réalités au Togo », in *Mosaïque*, n°8, Lomé, pp. 125-150, 2008.
- DANIOUE Roger Tamasse, « Médias, sociétés et développement : l'impératif de la liberté d'information face à l'exigence de l'État démocratique en Afrique », in *Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey*, pp 23-35, 2010.
- DANIOUE Roger Tamasse, « Socialisation politique et démocratie participative-Réflexion sur la contribution de la culture politique au développement de l'État démocratique en Afrique », *Annales de l'Université de Lomé*, pp. 1-33,2001.
- DANIOUE Roger Tamasse, *Formation sociale, enjeux politiques et exercice du pouvoir dans l'État postcolonial Africain : Le mal togolais*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Toulouse1, 1994.
- DAUBERT Pierre, « La presse écrite d'Afrique francophone en question : Essai nourri par l'analyse de l'essor de la presse française », *l'Harmattan*, Paris, pp. 1-20, 2009.
- États généraux de la presse au Togo, document préparatoire, avril 2014.
- FOUDA Vincent Sosthène, « Les médias face à l'ouverture démocratique en Afrique noire : doutes et certitudes », *Les Cahiers du journalisme* n°19-Hiver, pp. 202-211, 2009.
- FRAU-MEIGS Divina, « La panique médiatique entre déviance et problème social : vers une modélisation sociocognitive du risque », *Questions de communication*, pp. 223-252, 2010.
- MAGNETINE Assindah, « Les médias privés à l'épreuve des pouvoirs politiques en Afrique : cas du Togo (2020-2022) ». *International Journal of Innovation and Applied Studies*. Vol. 38 No. 3 Jan. 2023, <http://www.ijias.issr-journals.org>; pp. 538-548, 2023.
- MINKALA-NTADI Pierre., « La presse congolaise dans la tourmente politique : l'illustration d'une tension entre liberté d'expression et responsabilité sociale », *Quaderni*, pp. 113-120, 2012.

Contribution à une analyse des déviances médiatiques à l'aune de la construction démocratique
au Togo

MOROU (S.), La contribution des médias à la construction de l'État démocratique en Afrique : cas du Togo, Mémoire de Maitrise en sociologie, Université de Lomé, 2012.

OTM, Rapport sur l'état de la presse au Togo, 2012.

PANOS, *Ne tirez pas sur les médias : Ethique et déontologie de l'information en Afrique de l'Ouest*, Paris, l'Harmattan, 1996.

RAMBAUD Brice, « La presse écrite togolaise, acteur et témoin de l'ère Eyadéma (1967-2005), *Afrique plurielle*, pp. 57-76, 2006.

SAIBOU Mikaila, Crise de la presse imprimée en Afrique à l'ère du numérique : Regard croisé sur le Togo (Lomé) et le Bénin (Cotonou), Thèse de doctorat en sociologie, Université de Lomé, 2017.

YENTOUMANE Tampangue, Presse privée écrite et cohésion sociale au Togo, Mémoire de Maitrise en sociologie, Université de Lomé, 2007.